

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF704

présenté par
M. Guitton, M. Allisio, M. Cabrolier, M. Dessigny, Mme Grangier, M. Lottiaux,
M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Mathilde Paris, M. Sabatou, M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	600 000	0
Gendarmerie nationale	0	600 000
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	600 000	600 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Le taux de suicide est en hausse au sein de la Police nationale, avec en moyenne un suicide tous les quatre jours. L’association « SOS Police en détresse » dénombre plus de 6 000 appels reçus en 2021. Le ministère de l’Intérieur avait répondu par le recrutement d’une vingtaine de psychologues dans les endroits difficiles de la Police nationale. Cette mesure n’est pas suffisante pour faire évoluer la situation de nos policiers.

Cet amendement de repli vise donc à minima à augmenter les moyens du « Programme de mobilisation contre le suicide » afin de renforcer les dispositifs de soutien psychologique extérieurs à l'institution pour les policiers.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 600 000 d'euros pour l'action sociale hors titre « Programme de mobilisation contre le suicide (PMS) » : du programme n° 176 « Police nationale » et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 02 « Sécurité routière » : du programme n° 152 « Gendarmerie nationale ». En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.